

Billet d'humeur de Didier Bollecker : Écologie, que de bêtises ne commet-on pas en ton nom !



En offrant une prime de 6 500 € pour l'achat d'un véhicule hybride rechargeable, dont aucun modèle n'est disponible dans le catalogue des constructeurs français, l'Etat, c'est-à-dire le contribuable français, finance l'importation de véhicules étrangers, au détriment de nos emplois et de notre balance commerciale. Ces véhicules bonifiés sont censés remplacer les vieux diesels ... subventionnés il a quelques années par la prime à la casse ! On croit rêver !

Cerise sur le gâteau, ou plutôt pastille verte sur le pare-brise, en gratifiant les heureux (?) cobayes achetant un véhicule tout électrique – seule la Zoé de Renault entre dans cette catégorie pour les constructeurs français- d'une prime de 10 000 €, toujours financée par l'impôt, on incite les citoyens à acquérir une voiture qui arrivera péniblement à faire 120 km et dont les éléments principaux, c'est-à-dire le moteur et les batteries sont fabriqués respectivement en Allemagne et en Corée....

L'État a donc inventé la prime à l'importation et à la destruction des emplois. Chapeau !

Si encore on pouvait attendre un véritable progrès du fait de ces véhicules en matière d'environnement, on pourrait être tenté de légitimer ces largesses. Bien sûr nous rêvons tous d'une voiture réellement non polluante et celle-ci s'inscrit à n'en pas en douter dans la suite du progrès technologique qui a déjà réduit par un facteur 20 les émissions des véhicules fonctionnant aux hydrocarbures. Mais hélas, tout montre que la voiture électrique ne fait, du moins en l'état actuel de la technologie, que déplacer dans le temps (au moment de sa fabrication et de sa destruction) et dans l'espace (vers le lieu de production de l'électricité) les nuisances attribuées aux véhicules thermiques qui conservent globalement un bilan plus favorable.

Comment ne pas s'interroger quand les Pouvoirs publics crient haro sur les véhicules diesel, sur la cohérence de ce discours avec le fait qu'en achetant par exemple une Peugeot 3008 THP fonctionnant à l'essence il faudra acquitter un malus de 1 900,-€, alors qu'il n'y a aucun malus pour le même modèle consommant du diesel ?

Et pour finir, le retour de la pastille verte ! Quelle invention géniale, empreinte de technologies avancées et d'élan visionnaire !

Gageons que celle-ci devra également être apposée sur les chaudières de nos immeubles, en rappelant qu'en milieu urbain, la part de pollution du chauffage est trois fois plus importante que celles des voitures.